

Comment préserver et restaurer la biodiversité des prairies du Massif central ?

INVENTAIRE, TYPOLOGIE ET ANALYSE D'INITIATIVES LIÉES À LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES PRAIRIES PERMANENTES DU MASSIF CENTRAL



©Cardabelle.net

IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central



OPÉRATION SOUTENUE PAR :



Préambule

Les Parcs naturels du Massif central réunis au sein du réseau IPAMAC (Inter-Parcs Massif central) se sont engagés, en 2011, dans un programme commun de « Maintien de la biodiversité du Massif central à travers la préservation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux ouverts herbacés ». Ce programme vise à préserver la diversité des prairies permanentes du Massif central au service d'une agriculture durable diversifiée et de productions agricoles de qualité. Il est mis en œuvre en partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Massif central, les Conservatoires d'Espaces Naturels Auvergne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, et le SIDAM (organisme interdépartemental au service du développement de l'agriculture du Massif central). Il associe plus largement des acteurs de la recherche et du développement agricole ainsi que des exploitants agricoles.

Dans le cadre de ce programme, un inventaire des initiatives existantes liées à la préservation des prairies permanentes du Massif central a été initié par l'IPAMAC. Cette synthèse présente la diversité des initiatives recensées et une analyse de la prise en compte des enjeux de biodiversité. Elle est le fruit d'un travail de 6 mois, réalisé de janvier à juin 2012, par Sophie Roullier, étudiante à l'ISARA de Lyon, que nous tenons à remercier. Nous remercions également l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ce travail.

De par sa dimension interrégionale et la multitude des initiatives existantes, l'inventaire réalisé n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il est diffusé dans un esprit de partage et d'échange. Les analyses et pistes de travail proposées sont également présentées dans une logique réflexive et constructive. Tout complément est bien entendu le bienvenu.

Sommaire

PREAMBULE.....	0
SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	1
PRAIRIES PERMANENTES : UNE RESSOURCE NATURELLE MENACEE	2
METHODOLOGIE	3
RESULTATS.....	4
UNE TYPOLOGIE REPRESENTATIVE DE LA DIVERSITE DES INITIATIVES.....	4
UN CATALOGUE DE PRES DE 300 INITIATIVES.....	6
ETUDE DE CAS « FONCIER » (AXE 2 DE LA TYPOLOGIE)	7
QUELQUES PISTES DE TRAVAIL POUR UNE MEILLEURE PRESERVATION ET VALORISATION DES PRAIRIES PERMANENTES DU MASSIF CENTRAL	12
A) <i>DÉVELOPPER LES RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES ET LES OUTILS AGRO-ÉCOLOGIQUES POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE, GESTION ET INTÉGRATION DES PRAIRIES PERMANENTES DANS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATIONS.....</i>	<i>12</i>
B) <i>METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE AGRI-ENVIRONNEMENTAL PARTAGÉ.....</i>	<i>13</i>
C) <i>METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME-RESSOURCES DES PROJETS.....</i>	<i>13</i>
D) <i>DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRES.....</i>	<i>14</i>
E) <i>PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX AGRO-ÉCOLOGIQUES DANS LA FORMATION AGRICOLE.....</i>	<i>14</i>
F) <i>VALORISER LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE DES ÉLEVAGES HERBAGERS.....</i>	<i>15</i>
G) <i>RÉMUNERER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DES PRAIRIES PERMANENTES</i>	<i>16</i>
CONCLUSION	17

Introduction

Les prairies permanentes abritent une grande diversité d'espèces végétales et animales et représentent une composante majeure de la biodiversité du Massif central. Elles sont une ressource fourragère essentielle pour l'élevage qui constitue la principale vocation de ce territoire de moyenne montagne, et la « clé » obligatoire du maintien et de l'existence même de ces milieux et de leur biodiversité.

Les prairies permanentes font ainsi l'objet de préoccupations diverses et parfois contradictoires entre des aspects économiques, agronomiques, écologiques, sociaux ou sociétaux.

En réponse à ces préoccupations, une multitude d'initiatives sont mises en œuvre par différents acteurs sur les territoires du Massif central. A travers l'inventaire, la typologie et l'analyse de ces initiatives, nous avons souhaité étudier comment l'enjeu de préservation des prairies permanentes et de leur biodiversité est pris en compte sur les territoires du Massif central ; comment les initiatives existantes contribuent à préserver ou restaurer leur richesse.



Prairie à Narcisses - PNR des Volcans d'Auvergne

Définitions:

- Le terme « **Biodiversité** » fait référence ici à la diversité des espèces faunistiques et floristiques à l'échelle de la station écologique, de la parcelle agricole et du territoire ainsi que la diversité de milieux ou mosaïque paysagère ;
- Une « **Prairie permanente** » est composée d'une végétation herbacée diversifiée et spontanée n'ayant pas été retournée depuis au moins 10 ans. Ce terme inclut les pelouses, parcours et estives.



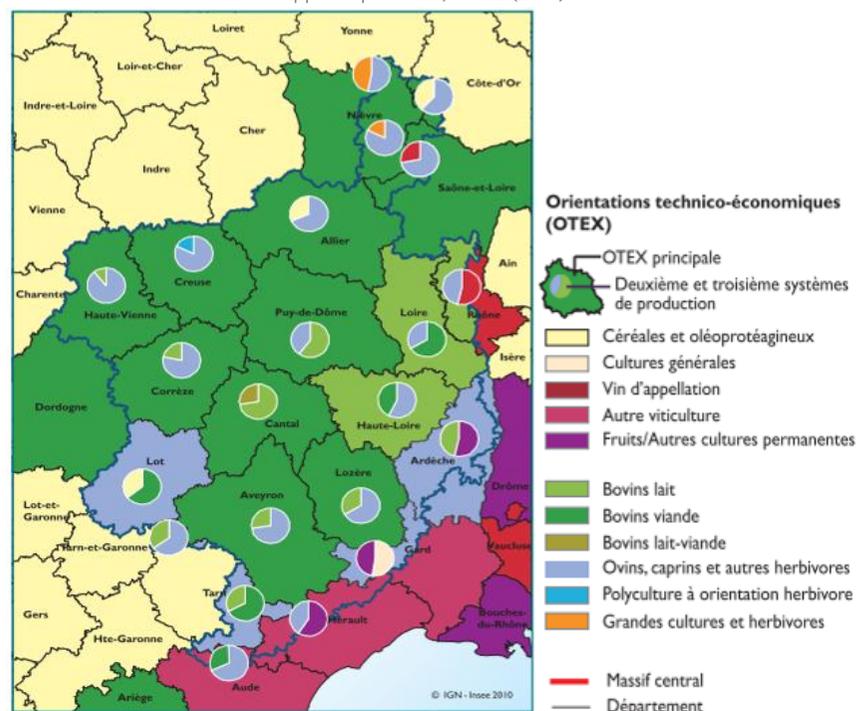
Agneaux du Quercy - PNR des Causses du Quercy

Prairies permanentes : une ressource naturelle menacée

UNE RESSOURCE POUR L'ÉLEVAGE

Les prairies permanentes sont au cœur de l'agriculture du Massif central. Les surfaces toujours en herbe représentent plus de 60% de la SAU. Elles sont le fruit et le support d'une agriculture plutôt extensive et très diversifiée, avec élevages laitiers et allaitants, de petits ou gros ruminants selon les zones (cf. carte ci-dessous).

Les systèmes de production agricoles du Massif central
Source : Atlas du Massif central - Appareil productif, INSEE (2010)

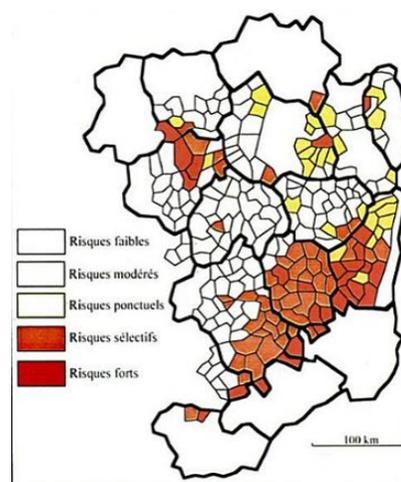


DES MILIEUX EN DÉPRISE

Le maintien et l'existence même des prairies permanentes sont fortement liés à l'activité agricole. L'érosion du nombre d'agriculteurs induit un enrichissement des prairies notamment sur les Causses (cf. carte ci-dessous). La fragilisation des exploitations par l'urbanisation aggrave également ces phénomènes de déprise.

Risques d'enrichissement du Massif central (Morvan exclu)

Source : Les friches dans le Massif central. Mythes et réalités, P.U.B.P. Coll. « CERAMAC » (2000), p. 163

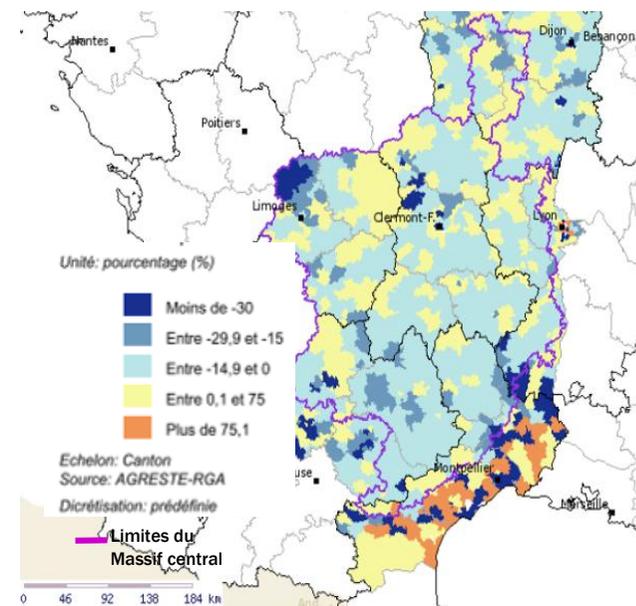


UNE ARTIFICIALISATION ET HOMOGENÉISATION CROISSANTES

Véritable menace pour la biodiversité des prairies, l'artificialisation s'observe par un recul des prairies permanentes depuis 10 ans en faveur des prairies temporaires (cf. carte ci-dessous). Moins palpable, certaines pratiques (fertilisation, fauche précoce, drainage, etc.) sont à l'origine d'une homogénéisation de ces milieux et d'une érosion progressive de leur richesse.

Variation de la surface toujours en herbe (STH) par rapport à la surface agricole utile (SAU) totale entre 2000 et 2010 dans le Massif central

Source : Pôle d'observation des territoires de Montagne, DATAR et Francièmes



Méthodologie

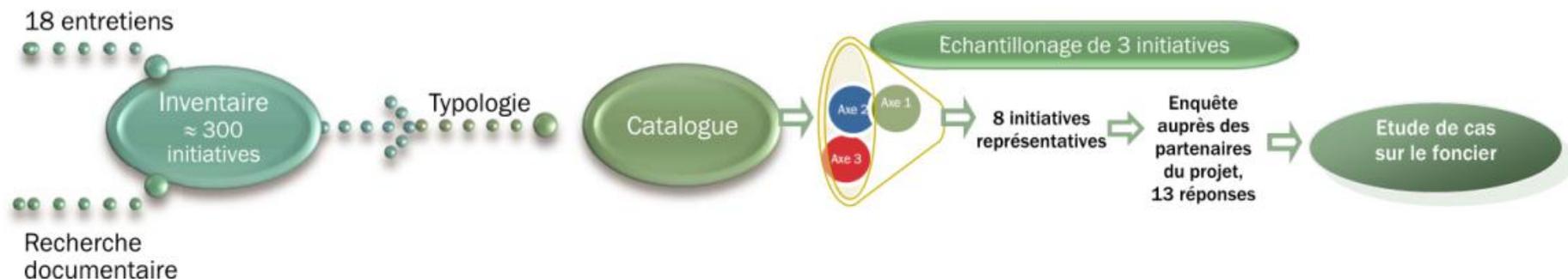
De nombreux chercheurs et acteurs du territoire du Massif central travaillent sur la caractérisation, le maintien, la gestion ou la valorisation des prairies permanentes.

Un **inventaire** et une **typologie** des projets, études, outils et autres initiatives développés à différentes échelles et sur différents territoires du Massif central, ont été réalisés afin de montrer la diversité et la complémentarité des approches. Différentes sources d'information, enquêtes auprès de différents acteurs (Parcs, Chambres d'agriculture, Interprofession agricole, Collectivités territoriales, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, etc.) et étude documentaire, ont été mobilisées.

Ce travail a abouti à construire un **catalogue** de près de 300 initiatives. De par la dimension interrégionale du territoire étudié et la multitude des initiatives existantes, et au regard du temps imparti à ce travail, l'exhaustivité n'a pas été recherchée.

Une analyse approfondie de 3 initiatives a également été réalisée. Les 3 initiatives sélectionnées en concertation avec différents partenaires sont centrées sur la problématique de gestion du foncier agricole. Elles ont été examinées au regard de leur impact sur la biodiversité des prairies, et non selon l'atteinte de leurs objectifs propres, afin d'étudier **comment des actions sur le foncier peuvent intégrer les enjeux liés aux prairies biodiverses**.

L'articulation entre la préservation du foncier agricole, la gestion agri-environnementale et la commercialisation locale ou labellisation a également été étudiée afin de mettre en évidence les bénéfices réciproques sur l'environnement, l'exploitation agricole et la collectivité dans son ensemble.

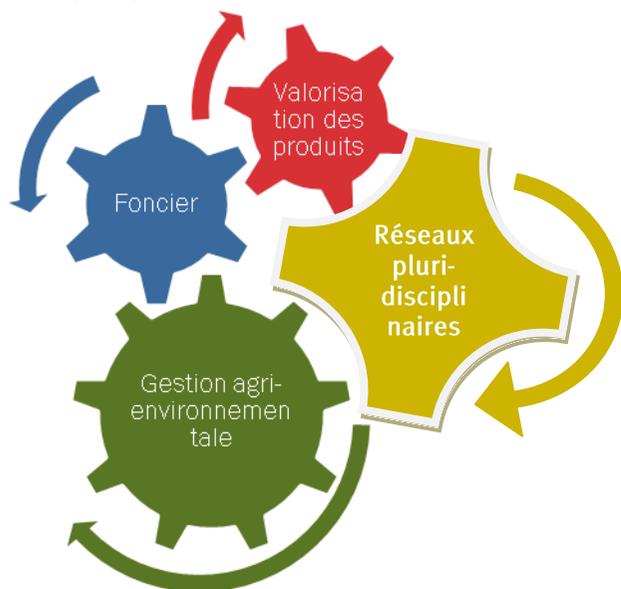


Résultats

UNE TYPOLOGIE REPRÉSENTATIVE DE LA DIVERSITÉ DES INITIATIVES

AXE 1 : « Gestion agri-environnementale »

Cet axe est constitué des approches spécifiques aux sphères naturalistes et agricoles basées sur la **caractérisation**, la **préservation** et la **gestion** agri-environnementale, où le rôle de l'agriculture est d'être **gestionnaire d'une ressource naturelle**. Autrement dit, comment accompagner les éleveurs vers des systèmes fourragers moins vulnérables, plus durables ?



AXE 2 : « Foncier »

Cet axe regroupe les initiatives relatives à l'**aménagement**, la structuration et la préservation du foncier, menées par ou en partenariat avec les collectivités territoriales. L'agriculture est alors vue comme une activité structurante du territoire (**occupation du sol**). L'enjeu **foncier** est important sur l'ensemble du territoire du Massif central mais prédominant dans les zones devant faire face à une déprise agricole due :

- soit à un manque de structuration du foncier,
- soit à une diminution du nombre d'actifs agricoles,
- soit à une urbanisation non maîtrisée (ces trois causes étant souvent reliées).

AXE 3 : « Valorisation des produits »

Cet axe rassemble les opérations où l'agriculture apparaît en premier lieu comme une production insérée dans des filières de commercialisation à pérenniser en améliorant le revenu agricole et pour **dynamiser l'économie locale**. Cet enjeu est soumis à de nombreux facteurs, autres qu'environnementaux, mais il n'en demeure pas moins un levier essentiel pour le maintien des exploitations et donc des prairies.

Ces trois axes donnent lieu à des actions transversales allant de la parcelle au territoire et faisant intervenir des équipes pluridisciplinaires, toutefois, on peut distinguer :

- des approches **parcellaire et systémique** (système d'exploitation, selon ses ateliers de production, son système fourragère et système cultural) pour l'axe 1,
- des visions **territoriale et paysagère** pour l'axe 2,
- et des dimensions **économique et territoriale** (micro-filières) pour l'axe 3.

Aussi, voici la typologie construite durant l'étude, illustrée de quelques exemples :

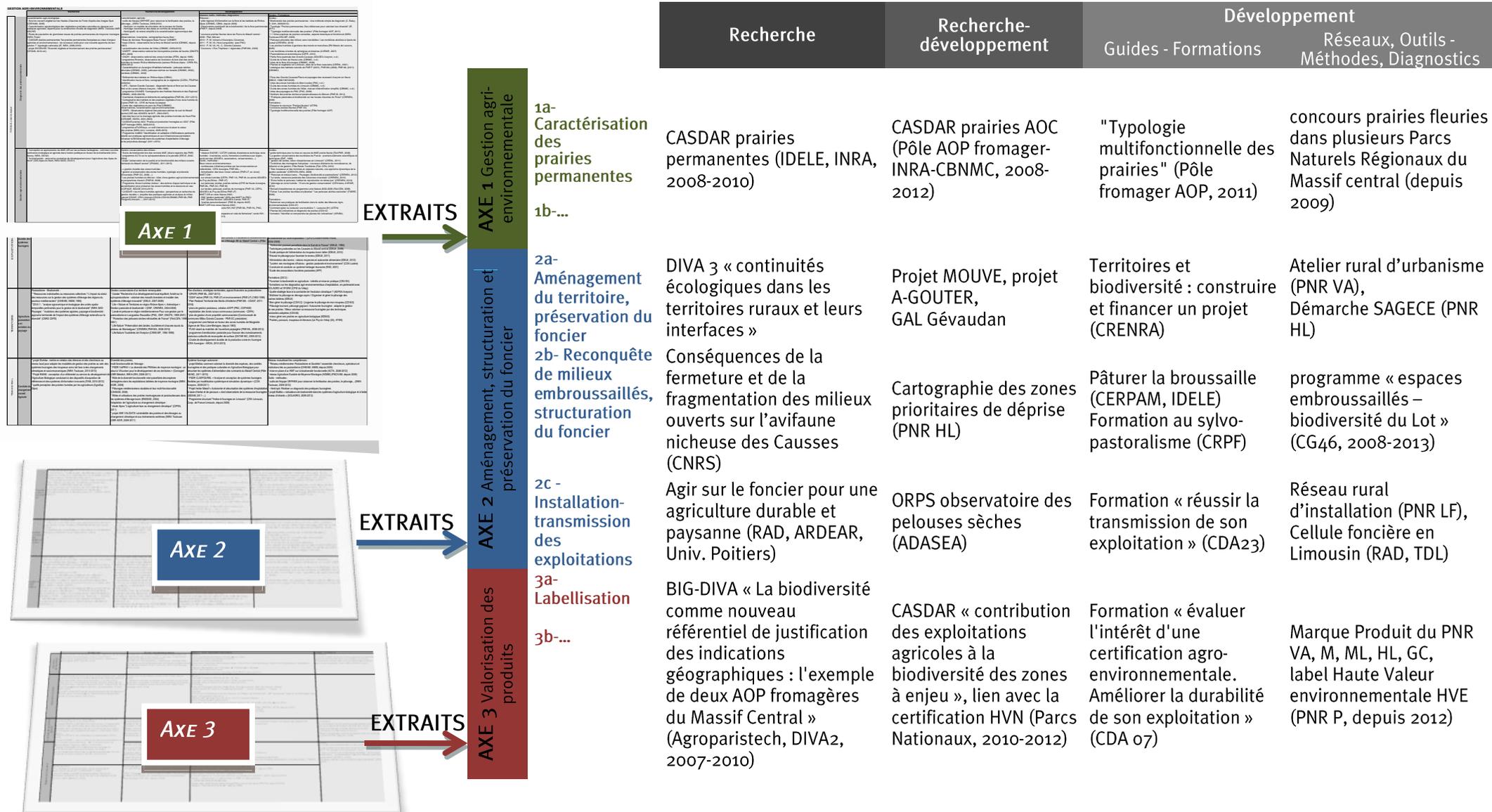
<p>Axe 1: Gestion agri-environnementale</p> <p>1a. Caractérisation des prairies permanentes Exemples d'initiative: Programme CASDAR « Prairies AOP » -typologie multifonctionnelle des prairies</p> <p>1b. Gestion durable à la parcelle Exemples d'initiatives: MAET prairies fleuries, prairies humides, gestion pastorale</p> <p>1c. Gestion durable des systèmes fourragers Exemples d'initiatives: Programme Climfourrel, Le Rami Fourrager®</p> <p>1d. Pastoralisme et gestion des milieux Exemples d'initiatives: Plan Pastoral Territorial, Programme Life Nature et Territoire</p> <p>1e. Conduite du changement Exemples d'initiatives: Programme Valprai, réseau ADMM</p>	<p>Axe 2: Préservation-gestion du foncier agricole</p> <p>2a. Aménagement du territoire, préservation du foncier Exemples d'initiatives: Démarche SAGECE, PAEN de la vallée du Gier pilatoise, atelier rural d'urbanisme</p> <p>2b. Reconquête de milieux embroussaillés, structuration du foncier Exemples d'initiatives: Programme « Espaces embroussaillés-biodiversité du Lot », OLAE, PLAE</p> <p>2c. Installation-transmission des exploitations Exemples d'initiatives: Cellule foncière d'installation, Réseau d'installation foncier</p>	<p>Axe 3: Valorisation des produits</p> <p>3a. Labellisation du produit Exemples d'initiatives: AOC Fin Gras du mézenc, Marque « Parc naturel régional »</p> <p>3b. Labellisation de l'exploitation agricole Exemples d'initiatives: AB, HVE/HVN</p> <p>3c. Commercialisation locale Exemples d'initiatives: « Panier de biens », association Régál d'Oc</p> 
--	---	--

Outre l'entrée thématique, il est également apparu que les actions engagées n'intégraient pas toujours les deux aspects de recherche et de développement concret sur le terrain. Aussi, la typologie retenue distingue les initiatives de :

RECHERCHE	RECHERCHE – DEVELOPPEMENT	DEVELOPPEMENT
Projets n'ayant pas d'application concrète immédiate, ils ont donc pour objet d'approfondir des connaissances, de comprendre des phénomènes.	Programmes développant des actions sur le terrain tout en permettant l'approfondissement des connaissances, on y retrouve donc tous les projets « pilote » et projets avec des partenaires de terrain.	Actions menées sur le terrain sans objectif de publication scientifique, avec 2 sous-catégories : - « guides-formations » - « réseaux, outils, méthodes, diagnostics ».

UN CATALOGUE DE PRÈS DE 300 INITIATIVES

L'inventaire établi via une série d'entretiens a été organisé en utilisant cette typologie, aboutissant à créer un catalogue de synthèse dont voici le fonctionnement (accès libre sur : <https://docs.google.com/spreadsheets/cc?key=oApF-YtMZKJndGdqZ2xsZEgoMlltaFVpYjRwVmVhVEE#gid=7>) :



Etude de cas « foncier » (Axe 2 de la typologie)

COMMENT LES ACTIONS SUR LE FONCIER PEUVENT INTÉGRER LES ENJEUX LIÉS AUX PRAIRIES BIODIVERSES ?

Les trois initiatives retenues sont de l'ordre du développement. Leur complémentarité permet de traiter les trois sous-thèmes relatifs au foncier identifiés dans la typologie :

2a - Aménagement du territoire, préservation du foncier

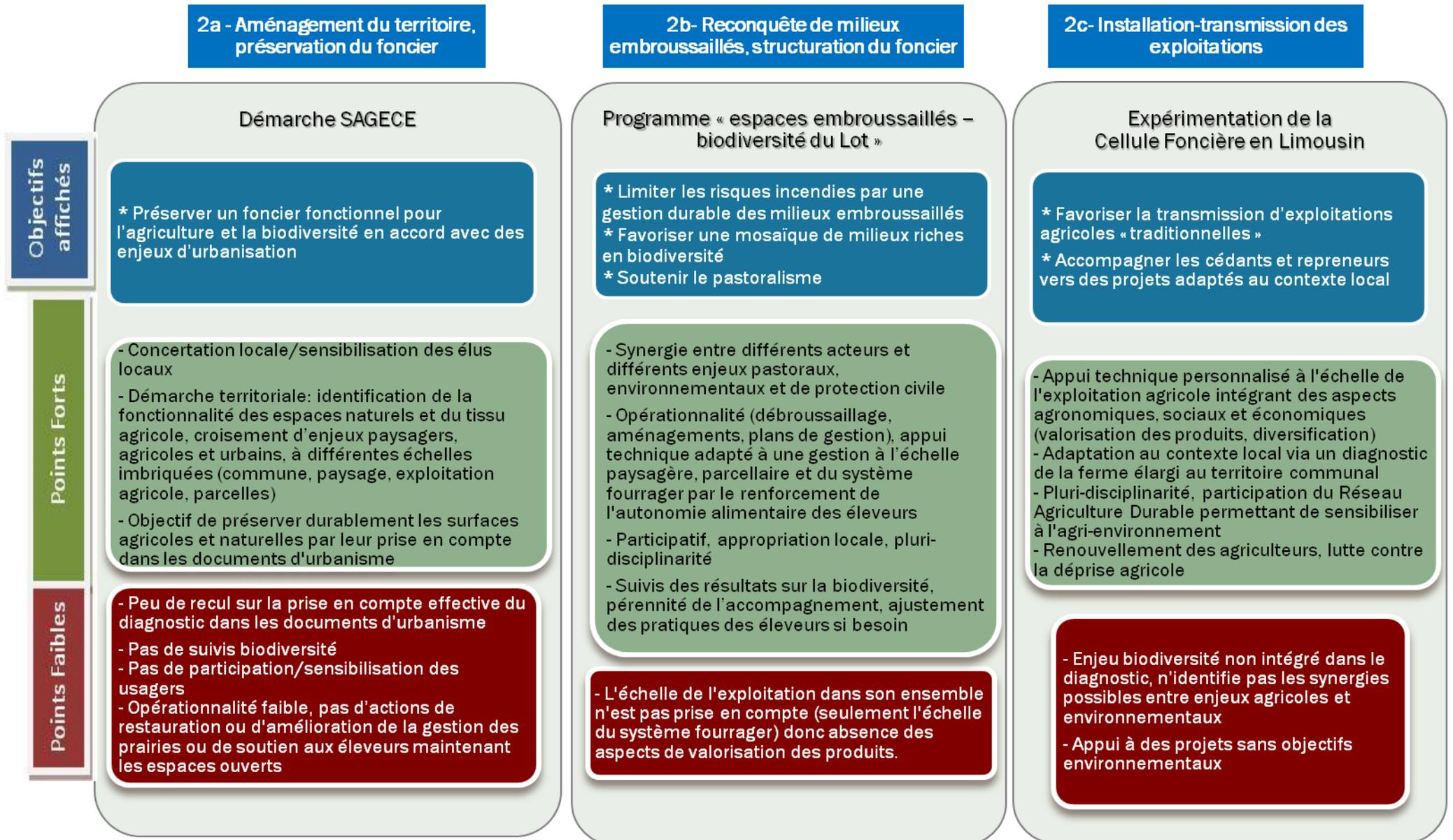
2b- Reconquête de milieux embroussaillés, structuration du foncier

2c- Installation-transmission des exploitations

	2A - L'INITIATIVE DE 2 PARCS : LA DÉMARCHÉ SAGECE « SYSTÈME D'ANTICIPATION ET DE GESTION DES CONFLITS LIÉS À L'ESPACE » (TARN ET ARIÈGE)	2B – L'INITIATIVE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT (CG46) : PROGRAMME « ESPACES EMBROUSSAILLÉS – BIODIVERSITÉ DU LOT »	2C - L'INITIATIVE D'UN RÉSEAU AGRICOLE : L'EXPÉRIMENTATION DE LA CELLULE FONCIÈRE EN LIMOUSIN
Contexte	Face à une pression foncière forte liée à l' urbanisation , au tourisme ou à la déprise agricole , de nombreux conflits d'usage relatifs aux terres agricoles émergent. 2 PNR (Haut-Languedoc et Pyrénées ariégeoises), 2 Chambres d'Agriculture (09 et 81) et l'INRA/AgroParisTech se sont associés pour mettre au point une démarche de diagnostic.	Sur le département du Lot, plusieurs incendies ont fait naître des opérations de réouverture et d'entretien pastoral d'espaces embroussaillés. Aussi, le CG46 a décidé d' accompagner les opérateurs locaux via le programme « espaces embroussaillés » visant à la fois à prévenir les risques incendies , à soutenir l'activité pastorale et à restaurer et maintenir la biodiversité .	74% des exploitants de plus de 55 ans du Limousin utilisant plus de 10% de la SAU régionale sont sans repreneur connu. De plus, les offres de fermes à transmettre sont de plus en plus éloignées des demandes des porteurs de projets. Face à ce double constat, les instances régionales du Réseau Agriculture Durable (RAD), de Terre de Liens, de la Confédération Paysanne et de la SAFER se sont réunies pour former la Cellule foncière en Limousin.
Description	Menée sur 15 communes de Midi-Pyrénées, la démarche SAGECE comporte un pré-diagnostic communal basé sur des données existantes. Ce diagnostic est ensuite discuté avec les élus pour définir de manière concertée les zones à enjeu. Les acteurs départementaux, conseillers techniques et représentants institutionnels, sont également interrogés pour faire le point sur les actions passées et initier le débat sur les actions à mener. Sur la base de ces éclairages, des diagnostics agricole, naturaliste et paysager sont menés sur les zones prioritaires validées par les élus.	Ainsi, un groupe de travail communal ou intercommunal constitué d'élus, de propriétaires, d'éleveurs, de chasseurs a défini de manière concertée le périmètre d'intervention de l'opération suivant les enjeux prioritaires (biodiversité et DFCI) et la volonté des acteurs. Un travail d'animation a permis d'organiser la gestion du foncier en regroupant les propriétaires dans une structure collective : l'AFPL. Un diagnostic écologique des parcelles de l'AFPL et des diagnostics pastoraux des éleveurs de la zone ont été effectués.	Son action pilote, a consisté en une expérimentation de mise en relation de cédants et repreneurs sur une exploitation agricole. Mené en 2011, ce projet visait à créer une méthode de travail en partenariat entre les différentes structures de la Cellule. Concrètement, l'action repose sur un diagnostic de l'exploitation et du territoire , une animation foncière (publicité, organisation de visites) et un accompagnement des porteurs de projet d'installation ont été réalisés.

Diagnostic agri-environnemental	<p>La caractérisation des enjeux environnementaux prend en compte :</p> <p>les espèces emblématiques ou patrimoniales, l'intérêt des habitats, les éléments fixes du paysage, leur rôle en tant que corridors écologiques et certaines externalités des prairies (paysage, tourisme, chasse, eau).</p> <p>La caractérisation agricole prend en compte notamment :</p> <p>l'occupation du sol, les conditions pédologiques, la qualité agronomique, le fait que la parcelle soit labourable, épandable, drainée, irrigable, son mode de faire-valoir et sa facilité d'exploitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic écologique caractérise les différents milieux selon les « habitats naturels d'intérêt communautaire » (types de landes, de pelouses, mosaïque de milieux). - Le diagnostic pastoral caractérise les ressources pastorales de l'AFPL et le système fourrager de l'éleveur volontaire (les besoins de son troupeau et le potentiel fourrager de sa SAU). Il définit donc les jours de pâturage manquants aux éleveurs pour atteindre l'autonomie fourragère. 	<p>La caractérisation des prairies a porté sur leurs potentialités en terme d'accueil d'herbivores et sur la structuration du parcellaire de l'exploitation.</p>
Analyse au regard de la préservation de la biodiversité	<p>Cette démarche permet de croiser sur un même territoire les enjeux agricoles avec les enjeux environnementaux et de partager ce diagnostic de territoire avec les acteurs locaux. Ce diagnostic peut ainsi directement alimenter les projets d'aménagement du territoire et l'élaboration de documents d'urbanisme adaptés pour préserver les surfaces à enjeux en particulier les prairies.</p>	<p>Le diagnostic éco-pastoral (cf. carte ci-contre) issu du croisement de ces deux approches permet alors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délimiter des parcs de pâturage, - de définir un plan de gestion pastorale, - de déterminer les travaux d'aménagement à réaliser (cf. carte ci-contre). <p>Une convention pluriannuelle d'exploitation et une MAE sont alors contractualisées par les éleveurs pour entériner ces bonnes pratiques. Le programme s'appuie sur des partenaires techniques pluridisciplinaires et un animateur référent. Cette équipe joue un rôle de facilitateur pour l'animation foncière. Les propriétaires sont mobilisés afin de leur faire prendre conscience des enjeux, de les inciter à contribuer à la démarche collective, de favoriser le regroupement de parcelles.</p>	<p>En dehors du diagnostic, l'animation et l'accompagnement, l'expérimentation ne comporte pas d'action de restauration/préservation des prairies.</p>

L'analyse a mis en évidence les forces et faiblesses de ces 3 initiatives au regard de la préservation des prairies permanentes et de leur biodiversité :



En matière de **restauration des milieux herbacés par reconquête pastorale**, le programme « espaces embroussaillés » intègre parfaitement les enjeux agri-environnementaux dans son diagnostic et dans l'accompagnement technique mis en place. Pour aller plus loin, il s'agirait maintenant d'accompagner ces éleveurs à la valorisation de leur production et à un cahier des charges les impliquant sur l'ensemble de leur exploitation agricole, non seulement sur ces espaces en AFPL.

En termes de **conseils à l'intention des élus**, le diagnostic SAGECE fournit tous les éléments de décision utiles pour la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux dans l'élaboration de documents d'urbanisme. L'étape suivante consisterait alors à accompagner les élus dans l'action, pour des initiatives de restauration et de pérennisation des exploitations agricoles d'un point de vue économique.

Concernant **l'accompagnement des porteurs de projet à l'installation**, le diagnostic de la Cellule Foncière pourrait être plus approfondi sur l'aspect agri-environnemental pour identifier les sources de flexibilité, d'autonomie fourragère et de valorisation de la production dans les filières de qualité.

L'étude de ces trois initiatives a mis en évidence différents leviers d'actions en faveur de la préservation des prairies :

la préservation d'un foncier fonctionnel pour l'agriculture et la biodiversité en accord avec les enjeux d'urbanisation

- via un zonage réglementaire (PLU, PAEN, etc.)

l'accompagnement et le soutien des éleveurs

- à l'amélioration de l'autonomie des systèmes fourragers : diagnostic éco-pastoral et plan de gestion
- à l'installation et transmission d'exploitations agricoles : animation foncière, montage de projets durables
- à la valorisation des produits issus d'un élevage à haute valeur environnementale

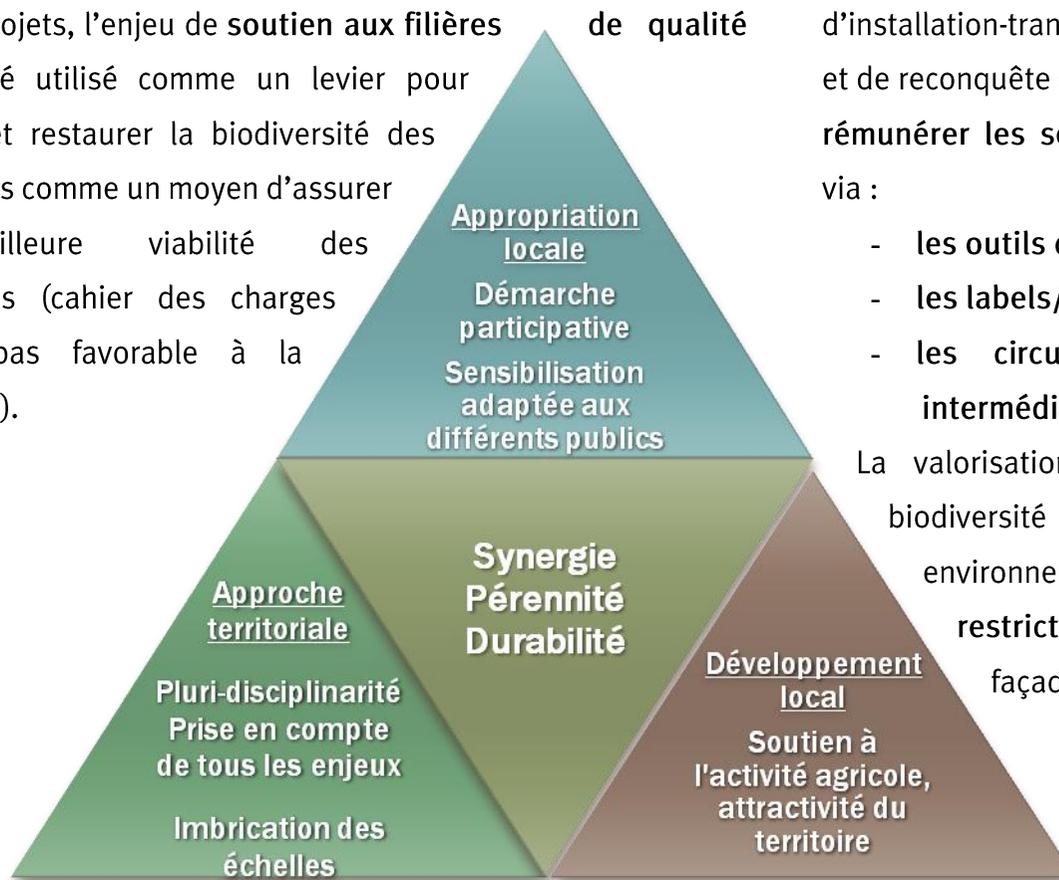
la valorisation d'autres services:

- prévention des incendies
- préservation du paysage



Il est important de noter que l'un des points fort de ces 3 initiatives est lié à la concertation et l'animation territoriale. La conciliation et la **convergence des intérêts des différents acteurs locaux** (appui technique pluridisciplinaire, diagnostic concerté, groupe de travail local moteur, etc.) est au cœur de ces 3 démarches. Les synergies et l'ancrage territorial recherchés vise à **pérenniser les actions menées** et éviter les conflits bilatéraux.

Dans ces projets, l'enjeu de **soutien aux filières de qualité** n'a pas été utilisé comme un levier pour préserver et restaurer la biodiversité des prairies mais comme un moyen d'assurer une meilleure viabilité des exploitations (cahier des charges peu ou pas favorable à la biodiversité).



On constate en effet que cette thématique n'est pas totalement absente des démarches foncières puisqu'elle fait partie des indicateurs relevés : la démarche SAGECE identifie notamment le mode de production et le circuit de commercialisation ; l'expérimentation de la Cellule Foncière accompagne des projets de commercialisation en AB ou en circuit-court.

Aussi, il serait intéressant que les initiatives foncières d'installation-transmission d'exploitations et celles de préservation et de reconquête du foncier agricole se penchent sur les moyens de **rémunérer les services environnementaux** rendus par l'éleveur via :

- les outils de la Politique Agricole Commune,
- les labels/filières de qualité,
- les circuits-courts, les micro-filières limitant les intermédiaires.

La valorisation des démarches les plus favorables à la biodiversité des prairies par une certification environnementale s'appuyant sur un **cahier des charges restrictif** permettrait d'éviter les « slogans marketing de façade ».

Quelques pistes de travail pour une meilleure préservation et valorisation des prairies permanentes du Massif central

A) DÉVELOPPER LES RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES ET LES OUTILS AGRO-ÉCOLOGIQUES POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE, GESTION ET INTÉGRATION DES PRAIRIES PERMANENTES DANS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATIONS

La diversité et la **gestion différenciée** des prairies représentent des éléments clés pour la **sécurisation** et l'**adaptation** des systèmes d'exploitation à base d'herbe. La valorisation de l'intérêt des prairies permanentes dans les systèmes d'exploitation, au regard notamment des **évolutions climatiques**, serait à développer. Ainsi, il serait intéressant, dans le cadre de réseaux de références, de renforcer l'analyse et le suivi de l'**efficience économique** et la **résilience** d'exploitations à forte proportion de prairies permanentes (et la plus-value de la biodiversité).



Vallée du Fossat - PNR Livradois-Forez

Différents outils pourraient également être développés pour **aider les éleveurs à mieux connaître et mieux gérer leur ressource herbagère**:

- à l'échelle de la parcelle, pour mieux connaître et valoriser la **multifonctionnalité** des prairies (ex : typologie multifonctionnelle des prairies du pôle fromager AOP Massif central) ;
- à l'échelle des **systèmes fourragers**, pour identifier les marges de manœuvre vers un **gain d'autonomie et de flexibilité de l'exploitation agricole** (ex : diagnostic éco-pastoral du Parc National des Cévennes ou du PNR des Causses du Quercy) ;



Par ailleurs, des efforts d'accompagnement semblent encore essentiels pour développer le **sylvopastoralisme**.



B) METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE AGRICULTUREL ENVIRONNEMENTAL PARTAGÉ

La création d'un observatoire des prairies et des exploitations à l'échelle du Massif central permettrait de favoriser et d'optimiser le recueil, le partage et l'exploitation de données au service d'une gestion durable de l'herbe et de l'adaptation des systèmes d'exploitation au changement climatique à court, moyen et long termes.

Cet observatoire pourrait permettre de mutualiser les données acquises dans le cadre des différents programmes sur :

- l'évolution des systèmes d'exploitation laitiers et allaitants (alliant les données de l'IDELE, du pôle AB Massif central, des Chambres d'Agriculture, etc.),
- la disponibilité de la ressource fourragère (observatoires mis en place par les chambres d'agriculture, l'ADASEA, ou d'autres organismes agricoles),
- la faune, la flore et l'état de conservation des milieux herbacés (données récoltées par les Conservatoires botaniques, les conservatoires d'espaces naturels ou d'autres associations naturalistes, les Parcs naturels, etc.).

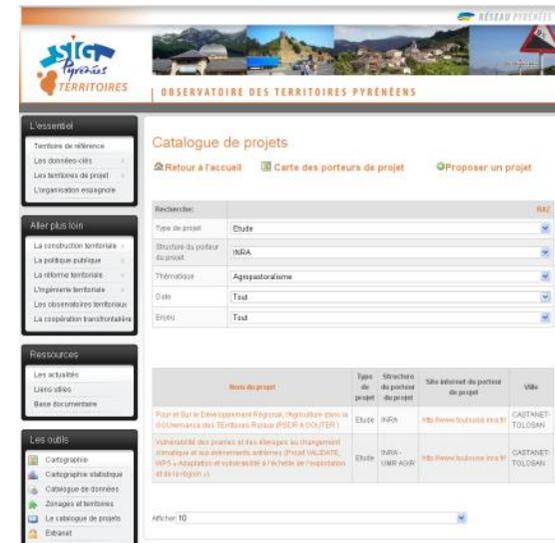


C) METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME-RESSOURCES DES PROJETS

L'étude a démontré que les initiatives liées à la préservation et la valorisation des prairies permanentes sont nombreuses, territorialisées et concernent une multitude d'acteurs.

Aussi, à l'image du catalogue de projets des Pyrénées réalisé dans le cadre l'observatoire des territoires pyrénéens (<http://territoires.sig-pyrenees.net/catalogue-de-projets.html>), il serait intéressant de développer une plateforme commune de partage des initiatives menées sur le Massif central. Cette plateforme permettrait une meilleure lisibilité des projets, études, outils développés, etc. L'objectif serait de renforcer la dynamique

de partage et de transfert d'expériences initiée par le SIDAM dans le cadre du groupe « herbe Massif central », regroupant une diversité d'acteurs de visions et d'horizons différents (chambres d'agriculture, pôle bio, pôle fromager AOP, CIVAM, IPAMAC, INRA, IRSTEA, etc.).



Catalogue de projets pyrénéens : <http://territoires.sig-pyrenees.net/catalogue-de-projets.html>

D) DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRES

Les conseillers agricoles sur le terrain ne sont pas toujours à même de fournir un appui technique prenant en compte les enjeux agronomiques et environnementaux. Le développement de **démarches pluridisciplinaires multi-partenariales** permettant de croiser les regards, de partager et de transférer les savoirs et compétences de chacun semble nécessaire.

Au-delà de ce partage, la coopération entre les différents organismes et la **pluridisciplinarité** des intervenants techniques est essentielle pour une **appropriation** des enjeux agro-écologiques **par les exploitants agricoles**.

Cette **synergie entre acteurs** est une des conditions de réussite, notamment, du concours national agricole « prairies fleuries » organisé par les Parcs naturels régionaux et nationaux, en partenariat avec l'INRA, les chambres d'agriculture et les conservatoires botaniques.

La mise en place de **démarches collectives accompagnées techniquement** à l'échelle des territoires apparaît également importante pour faire face à des enjeux d'embroussaillage, de fermeture du paysage, de risques d'incendies, d'attractivité touristique, de valorisation du pastoralisme (cf. programme « espaces embroussaillés – biodiversité du Lot »).

La mise en place de **réseaux pluridisciplinaires** sur la gestion du foncier agricole peut être un levier intéressant pour favoriser la prise en compte des enjeux agri-environnementaux (à l'image par ex., en Auvergne des ateliers ruraux d'urbanisme ou en Rhône-Alpes du Centre d'Échanges et de Ressources Foncières). **L'ancrage territorial** de ces réseaux fonciers est essentiel. Aussi, l'effort de mutualisation doit se porter en particulier sur le partage d'un diagnostic territorial commun. Aujourd'hui, les projets d'aménagement du territoire prenant en compte directement ou indirectement la biodiversité des prairies sont émergents. **L'approche transversale** qu'ils nécessitent est en effet longue à mettre en place.

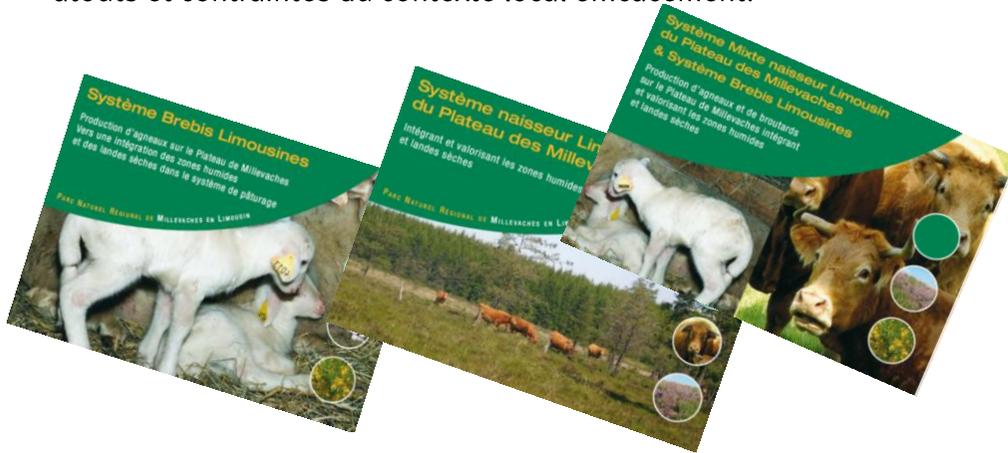
E) PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX AGRO-ÉCOLOGIQUES DANS LA FORMATION AGRICOLE

Le **transfert auprès de la formation agricole** des enjeux et approches agro-écologiques reste limité. Les initiatives existantes d'éducation à l'agro-environnement, à l'image du projet coordonné par SupAgro Florac sur les savoirs agro-écologiques ruraux associant les lycées agricoles, seraient à déployer.

Cet objectif a été intégré en 2013 dans le concours « Prairies fleuries » en ouvrant la participation aux établissements d'enseignement agricole publics et privés, afin de tester un dispositif pédagogique "jury élève prairies fleuries".

F) VALORISER LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE DES ÉLEVAGES HERBAGERS

La valorisation des systèmes d'exploitation agricoles favorables au maintien et à la biodiversité des prairies permanentes et à leur biodiversité reste également à développer. Dans l'esprit des fiches réalisées par le PNR de Millevaches en Limousin, il s'agirait alors de montrer que des **alternatives régionales** en termes de systèmes d'élevage permettent de tirer partie des atouts et contraintes du contexte local efficacement.



L'intégration réelle de ces enjeux dans les cahiers des charges des labels de qualité et d'origine existants (AOP, IGP, etc.) reste également à travailler. Les **filières de qualité** appuient en effet leur image de marque sur leur rôle dans la préservation de l'environnement mais avec un cahier des charges peu contraignant en général (l'AOP St-Nectaire et l'AOC Fin gras du Mézenc figurant parmi les plus favorables à la biodiversité des

prairies).

L'appropriation de **démarches HVE et HVN** par les éleveurs et la reconnaissance commerciale des produits issus d'exploitations HVE/HVN mériteraient également d'être développées. Toutefois, il faudrait alors veiller à la compatibilité des marquages (AOP, marque montagne, HVE/HVN entre autres).

Le but serait d'assurer une meilleure **lisibilité environnementale des différents labels**, pour inciter le consommateur à choisir des produits plus favorables à la préservation de la biodiversité.

Au-delà, organiser un **double marquage via la marque montagne ou la certification HVN (ou HVE)** pourrait permettre de favoriser l'atteinte par les éleveurs d'un haut niveau de qualité (sous réserve d'une **obligation de résultats vis-à-vis** de la biodiversité). Les obligations de moyens ont en effet montré leurs limites (critère d'autonomie conduisant à une intensification des prairies). Ce cahier des charges seraient alors assorti d'un **accompagnement technique spécifique** à chaque filière de production et territoire pour une adaptation aux enjeux locaux.



G) RÉMUNERER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DES PRAIRIES PERMANENTES

Au-delà des services fourragers, les **services environnementaux** rendus par les prairies permanentes (stockage de carbone, aménités paysagères, préservation de la ressource en eau, etc.) sont multiples et fortement liés au niveau de diversité. Ils bénéficient à l'ensemble de la **société**. Les éleveurs, en entretenant ces milieux, sont les « producteurs » de ces services. Actuellement, ce rôle est peu reconnu. Il serait nécessaire de développer des outils permettant de **mieux identifier et quantifier** les services environnementaux afin de pouvoir les **faire-valoir et les rémunérer à leur juste valeur**.



Jasseries de Colleigne – Hautes Chaumes du Forez



Prairies de fauche - Cézallier - PNR des Volcans d'Auvergne

Conclusion

Les prairies permanentes, de par leur surface et leur diversité mais également leur **multifonctionnalité**, **représentent une ressource**

naturelle majeure pour le Massif central. Elles sont au cœur de nombreux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Elles font ainsi l'objet de préoccupations diverses, parfois contradictoires. Une multitude de projets, d'études et autres initiatives visant à mieux connaître, préserver et valoriser cette ressource sont menés sur le territoire du Massif central.

L'analyse de ces initiatives montre que la préservation de la biodiversité des prairies permanentes nécessite d'adopter une **approche globale** prenant en compte les différents enjeux et **l'imbrication des échelles** territoriale, de l'exploitation agricole, du système fourrager et de la parcelle. Aussi, les leviers d'action sont aussi bien de l'ordre du conseil agri-environnemental que de la protection et l'aménagement du foncier, et de la valorisation des produits agricoles. Mettre en synergie ces leviers localement

permettrait d'inventer l'agriculture de demain, de favoriser des systèmes agricoles et alimentaires durables.

L'optimisation des systèmes d'exploitation au regard de leur **productivité**, de leur **sécurisation** et de leur **adaptabilité** mais également de la **valorisation** et de la **préservation** de la ressource herbagère et des milieux naturels suppose un travail au plus près des éleveurs. Il s'agit de développer des démarches d'accompagnement **pluridisciplinaires** valorisant la multifonctionnalité des prairies, et des **outils partagés** adaptés (typologie multifonctionnelle, observatoire agri-environnemental, etc.). La **reconnaissance politique** et la **valorisation économique** des services écosystémiques des prairies permanentes apparaissent également indispensables pour que la prise en compte de la biodiversité ne soit plus considérée comme une contrainte mais comme une **opportunité, une plus-value**.

